



Parlement francophone bruxelloise

Mission parlementaire en Tunisie

menée par la présidente, Mme Julie de Groote
du 4 au 8 novembre 2012

Rapport

TABLE DES MATIÈRES

1. Les objectifs de la mission.....	3
2. Composition de la délégation parlementaire.....	4
3. Déroulement chronologique de la mission.....	4
Entretien avec M. Walid Bennani, vice-président du groupe Ennahda à l'Assemblée nationale constituante.....	4
Déjeuner rencontre avec M. Moalla et M. Aïdi.....	6
Rencontre avec les partenaires du projet conjoint entre l'Hôpital universitaire Abderrahmen Mami de Pneumo-phtisiologie d'Ariana (Tunis) et l'École de Santé publique de l'ULB.....	7
Entretien avec M. Larbi Chouikha.....	8
Dîner à la résidence de M. Daniel Soil, délégué de Wallonie-Bruxelles.....	10
Rencontre avec Mme Sihem Badi, ministre des Affaires de la Femme et de la Famille, du parti du Congrès pour la République (CPR).....	10
Déjeuner-rencontre avec des acteurs de la société civile.....	11
Rencontre avec l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD).....	13
Rencontre avec Mme Basma Soudani, présidente de la Ligue des électrices tunisiennes.....	14
Dîner à la résidence de M. Patrick De Beyter, ambassadeur de Belgique	15
Petit déjeuner en présence de Mme Maya Jeribi et de M. Saïd Aïdi.....	15
Rencontre avec le CENAFFIF.....	16
Visite du Musée national du Bardo.....	17
Entretien avec Mme Meherzia Labidi, vice-présidente de l'Assemblée nationale constituante, parti Ennahda.....	18
Entretien avec M. Mustapha Ben Jaâfar, président de l'Assemblée nationale constituante.....	18
Conférence de presse.....	19
Rencontre avec l'association Jeunes et Liberté.....	19
4. Bilan financier.....	20

1. Les objectifs de la mission

Un parlement n'a pas pour seule mission de voter le budget, d'assurer la confection des lois et le contrôle du gouvernement, il est aussi le représentant légitime de ceux qui l'ont élu.

Tant le monde politique qu'associatif sont demandeurs de contacts internationaux et particulièrement dans le cadre de la Francophonie. Ce rapport est destiné à présenter la récente mission du Bureau du Parlement francophone bruxellois à Tunis, Tunisie. L'objectif premier de la mission était la rencontre d'un pays et d'un peuple amis et ce, dans un moment clé de son histoire. Nul n'ignore que la Tunisie vient de sortir d'une longue période de dictature et se trouve engagée dans un fascinant quoique difficile processus de démocratisation. L'idée était d'aller à la rencontre des députés de l'Assemblée nationale constituante (ANC), en charge de l'écriture de la nouvelle Constitution mais aussi des forces vives de la nation. C'est ainsi que les députés ont été amenés à rencontrer des parlementaires de la majorité comme de l'opposition, un moment fort de la mission ayant été la rencontre avec le président de l'ANC. De nombreux défis se posent, en effet, à la jeune démocratie tunisienne: de la place du religieux dans l'État aux besoins en formation d'un pays en construction, sans oublier bien évidemment la question centrale du statut de la femme dans la société post-révolutionnaire. La femme tunisienne va-t-elle continuer à bénéficier du meilleur statut du monde arabe ?

Qui plus est, la mission s'est annoncée particulièrement pertinente et opportune dans le contexte de l'accord de coopération bilatéral Tunisie - WBI dans lequel s'est inscrite pour la première fois notre Commission communautaire française (CCF). Si le budget est encore modeste, la contribution de la CCF ne sera pas négligeable pour concentrer la totalité de ses efforts dans un seul programme destiné à former les enseignants tunisiens au français technique et scientifique. Ces formations seront assurées par Bruxelles Formation en partenariat avec le CENAFFIF, Centre de formation des formateurs et ingénierie de formation, que n'ont pas manqué de visiter les parlementaires lors de leur séjour.

Si l'objectif d'une mission parlementaire n'est pas d'aboutir en soi à un accord concret, le PFB n'a pas voulu venir les mains vides et a offert aux homologues de l'ANC le tout nouveau logiciel de gestion des documents parlementaires, concocté par le service informatique de notre Parlement: *Thémis*. Nous espérons que cet apport fait à nos homologues tunisiens permette de faciliter leur travail quotidien et œuvrer au nécessaire souci de transparence parlementaire.

Avant d'entrer dans le vif du sujet (le déroulé d'une mission aussi passionnante que chargée), il nous faudra d'abord et avant tout remercier celui qui la rendue possible, un magicien, le délégué WBI à Tunis, M. Daniel Soil. Son professionnalisme à toute épreuve, sa générosité et sa disponibilité ont fait de cette mission une réussite totale. Qu'il en soit vivement remercié.

2. Composition de la délégation parlementaire

La délégation parlementaire était composée de membres du Bureau du Parlement, du secrétaire général et de deux membres du service des Relations publiques et internationales:

- Julie de Groot, présidente du Parlement
- Nadia El Yousfi, première vice-présidente du Parlement
- Dominique Braeckman, deuxième vice-présidente du Parlement
- Olivia P'tito, membre du Bureau du Parlement
- Michel Colson, membre du Bureau du Parlement
- Bruno Vanleemputten, secrétaire général du Parlement
- Joël Kotek, responsable du service des Relations internationales au greffe du Parlement
- Frédérique Coppée, conseillère adjointe au greffe du Parlement

Tout au long de la mission, la délégation fut accompagnée par M. Daniel Soil, délégué Wallonie-Bruxelles.

3. Déroulement chronologique de la mission

Dimanche 4 novembre 2012

Une heure après son installation à l'hôtel, la délégation a démarré ses travaux par une rencontre avec Mme Simone Susskind, militante pour la paix et grande connaisseuse de la société tunisienne. La discussion a porté sur l'avenir de la Tunisie et notamment sur la vitalité de sa société civile. Mme Susskind fait part de son souhait de faire un suivi dans les prochaines semaines à l'occasion de la venue de Mme Maya Jribi en Belgique. Aussi, elle a pour projet de mettre sur pied une conférence au niveau européen qui permettrait une étude comparative des différents systèmes constitutionnels et législatifs. Les parlementaires réfléchiront à la façon de s'insérer dans ces initiatives.

Lundi 5 novembre 2012

- [Entretien avec M. Walid Bennani, vice-président du groupe Ennahda à l'Assemblée nationale constituante](#)

La délégation s'est rendue au Palais du Bardo, siège du Parlement tunisien, qui accueille les travaux de l'Assemblée nationale constituante, afin de s'entretenir avec M. Walid Bennani.

Les premières élections libres de Tunisie, qui se sont déroulées le 23 octobre 2011, ont permis d'élire 217 membres de l'Assemblée nationale constituante. Au terme de cette élection, le parti Ennahda a obtenu la majorité relative des sièges, soit 89 sièges. Suite à l'adoption de la loi sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics, le secrétaire général d'Ennahda, M. Hamadi Jebali fut nommé Premier ministre et a formé un gouvernement de coalition avec le Congrès pour la République et Ettakatol, appelé Troïka.

L'Assemblée nationale constituante, qui a pour tâche de rédiger la nouvelle Constitution de la Tunisie, est présidée par M. Mustapha Ben Jaâfar (Ettakatol). La première séance a eu lieu le 22 novembre 2011 au Palais du Bardo, ancien siège de la Chambre des députés.

Le 1^{er} février 2012, les groupes parlementaires suivants sont constitués sur la base de l'article 19 du Règlement intérieur¹:

Ennahda:	89 membres
Groupe démocratique:	31 membres
Congrès pour la République:	29 membres
Ettakatol:	18 membres
Liberté et démocratie:	13 membres
Liberté et dignité:	12 membres
Pétition populaire:	11 membres
Indépendants ou hors groupes:	14 membres

La Présidente, Julie de Groote, remercie le vice-président du principal parti politique tunisien de l'accueil réservé à la délégation bruxelloise et ce, dans un contexte législatif des plus chargés. Elle n'est pas sans savoir que la Tunisie est à la croisée des chemins et que l'exercice imposé – la rédaction d'une nouvelle Constitution- est des plus difficiles, sinon des plus périlleux. Les Belges sont bien placés pour le savoir, sans doute, les 'champions du monde' des débats autour des révisions Constitutionnelles. Dans ce contexte, il est évident que la délégation n'est pas tant venue en Tunisie pour conseiller mais pour échanger. L'heure n'est pas à la leçon mais à l'écoute, au partage et au dialogue féconds.

Après avoir remercié la Belgique qui l'accueillit en 1992 en lui accordant le statut de réfugié politique, M. Walid Bennani a exprimé à son tour la volonté de son pays de construire des ponts aussi solides que possibles entre la Belgique et la Tunisie. Le vice-président se déclare conscient de l'ampleur de la tâche qui attend l'ANC, ni plus ni moins que rédiger une Constitution qui devrait, à tout le moins, satisfaire tous les Tunisiens et Tunisiennes. Il souligne à ce propos que le groupe Ennahda compte 42 femmes sur 89 députés. L'objectif est d'inscrire la Constitution tout à la fois dans l'identité arabo-musulmane et les acquis des valeurs universelles de l'humanité.

M. Bennani expose la vision de son groupe politique sur plusieurs sujets. S'agissant de la charia, il se veut rassurant. L'article 1er² de l'ancienne Constitution étant suffisant, il n'y a donc pas lieu de faire référence à la charia comme source principale de la législation. Selon M. Bennani, un consensus a été trouvé sur ce point. L'ANC ne devrait plus revenir sur ce débat stérile.

S'agissant du système politique, il souligne que son groupe est favorable à un système parlementaire pur et dur. Là-aussi, un consensus devrait être trouvé pour que le texte puisse être voté à la majorité des 2/3. Le groupe opte cependant pour que le Président ait des pouvoirs symboliques et consultatifs, sans droit de dissolution. Le principe de séparation des pouvoirs étant ce qu'il est, la justice sera évidemment libre et indépendante du politique. Il déclare donc s'opposer au courant salafiste, un courant de pensée minoritaire qui a une interprétation fondamentaliste de l'Islam. Ennahda a demandé au gouvernement d'agir avec responsabilité, c'est-à-dire de faire appliquer la loi en cas de violence. Il prône un islam libéral.

La Présidente remercie M. Bennani pour la clarté de son propos, notamment en ce qui concerne la question de la séparation des pouvoirs et du principe d'égalité femmes-hommes.

S'en-suivit un débat franc et ouvert avec les membres de la délégation, principalement autour de deux questions: la place des femmes et de la religion dans la nouvelle Constitution.

¹ Le site de l'ANC étant en arabe, nous nous sommes basés sur l'article paru sur le site Wikipédia.

² « La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain: sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la république. »

Tout en se déclarant rassuré par les propos de leur hôte, un député s'inquiète d'une vidéo où l'on voit le leader du parti, M. Ghannouchi, s'adresser aux salafistes de façon ambiguë et s'opposer à la position prise par le Recteur de l'Université de la Manouba. Une autre députée se joint à cette question, en insistant sur la difficulté à trouver un équilibre entre le respect des droits fondamentaux et la revendication d'une société arabo-musulmane. Elle demande comment peut s'opérer le fait de punir les actes illégaux des salafistes sans en faire des victimes. De nombreuses autres questions sont évoquées par les parlementaires: réforme de la magistrature, gestion des minorités non-musulmanes, etc.

A propos de la vidéo de M. Ghannouchi, M. Bennani s'est voulu à nouveau rassurant. Après avoir rappelé que la Tunisie est en pleine phase électorale, il soutient que la vidéo, datée de février 2012, a été coupée de son contexte. A cette époque le débat sur l'article 1er était très houleux. M. Ghannouchi avait tenté de convaincre les imams de rentrer dans la légalité pour faire passer leurs idées. Le groupe Ennahda est un parti modéré qui prône un islam modéré; son objectif est de faire revenir les jeunes salafistes dans le droit chemin. Concernant le procès du Recteur de l'Université de la Manouba, M. Bennani ne souhaite pas intervenir dans le débat. Il rappelle toutefois que le droit au savoir est fondamental, avec ou sans niqab dont le port s'avère marginal. Si certaines raisons peuvent justifier de ne pas permettre le port du voile, ce devrait être l'exception, pas la généralité. En conclusion, il insiste sur l'importance des défis économiques. C'est à ce niveau que se jouera en grande partie l'avenir de la Tunisie. Le groupe Ennahda est bien conscient que le monde les regarde et qu'il se devra de donner une réponse nationale aux attentes de la population. Pour ce faire, le débat d'idées est très important mais il faut aussi relever le défi économique. Et là, la Belgique a un rôle à jouer.

- **Déjeuner rencontre avec M. Moalla et M. Aïdi**

Intervenants:

M. Anouar Moalla, chroniqueur politique radio RTCI
M. Saïd Aïdi, ancien ministre dans le gouvernement provisoire

La rencontre qui attend ensuite les parlementaires bruxellois est diamétralement différente. Loin des lambris du Palais Bardo, ils rencontrent, à l'occasion d'un déjeuner, des représentants de l'opposition et de la société civile. La rencontre avec MM. Anouar Moalla, journaliste et chroniqueur politique³ (radio RTCI) et Saïd Aïdi, ancien ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi au sein du gouvernement d'union nationale de Mohamed Ghannouchi, s'avère d'autant plus passionnante qu'elle éclaire d'un jour nouveau la situation politique tunisienne. Pour être proche de l'opposition libérale, leur analyse est dissonante par rapport à celle du groupe Ennahda.

La radio RTCI est une station de radio publique de Tunisie rattachée à la Radio tunisienne. Elle est appelée *Chaîne internationale de Radio Tunis* depuis le mois de février 1960. RTCI est multiculturelle et s'adresse à un auditoire constitué d'intellectuels tunisiens et étrangers. Ses programmes riches et variés alternant musique et débats s'étalent sur 20 heures par jour. Ses bureaux sont situés avenue de la Liberté à Tunis. Elle émet en FM par satellite depuis 1992 et sur internet depuis 2007.

³ M. Moalla anime, en direct, deux émissions le vendredi « Coup de cœur, coup de gueule » et « Cartes sur tables »

Sans pour autant minimiser les immenses défis que doit relever la jeune démocratie tunisienne, M. Saïd Aïdi n'entend pas désespérer les parlementaires. Certes, la montée de l'islam est inquiétante. Certes, il ne nie pas la réalité de violences urbaines depuis avril 2011. Il pense qu'Ennahda joue un double jeu, démocrate d'un côté, conciliant avec sa base radicale de l'autre. A cet égard, il rappelle que le parti n'a pas cherché à condamner les violences antisémites, alors que la Tunisie ne compte presque plus de Juifs. M. Aïdi ne doute pas un seul instant que l'objectif du parti islamiste est de conquérir le pouvoir et de transformer graduellement le pays. A leurs yeux, « Dieu » est patient. Le pire n'est pas pour autant inéluctable. Les jeunes n'attendront pas 2030 pour voir leur situation s'améliorer. S'appuyant sur la vitalité de la société civile tunisienne et d'un probable désenchantement de l'électorat d'Ennahda qui néglige les questions socio-économiques, il estime que les jeux sont loin d'être faits. A ses yeux, la victoire du parti islamiste s'est d'abord expliquée dans la division des partis laïcs et/ou progressistes. Tout devrait être différent lors des prochaines élections. A l'exception de l'extrême gauche, les principaux leaders de l'opposition semblent déterminés à s'unir et ce, afin de ne pas se faire voler les fruits de leur révolution. La révolution de 2011 a été le fait des modernistes, des démocrates et des jeunes, pas des islamistes qui n'ont fait que la récupérer. La lutte ne s'annonce pas moins serrée. Le risque d'instrumentalisation des salafistes par Ennahda est réel. Il fait toutefois confiance aux jeunes Tunisiens qui constituent près de 60% de la population totale.

- **Rencontre avec les partenaires du projet conjoint entre l'Hôpital universitaire Abderrahmen Mami de Pneumo-physiologie d'Ariana (Tunis) et l'École de Santé publique de l'ULB**

Thématique

Présentation du projet d'épidémiologie environnementale et formation en santé de l'environnement dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Tunisie.

Intervenants

Professeur Catherine Bouland, directrice du centre de recherches en santé environnementale et santé au travail, coordinatrice du Master en santé publique spécialisation santé-environnement, École de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles

Docteur Hedia Bellali, assistante hospitalo-universitaire à la Faculté de médecine de Tunis, Hôpital A. Mami des maladies respiratoires – Ariana

Le rôle du législatif est aussi de s'assurer de la bonne marche des accords conclus par l'Exécutif, ici en l'occurrence entre Wallonie-Bruxelles International et la Tunisie. C'est ainsi que la délégation a suivi les premiers pas d'un accord de coopération dans le domaine de la Santé. Comme l'a précisé le délégué WBI, dix projets de ce type ont été conclus en un an dans le cadre de l'accord bilatéral WBI-Tunisie.

Les objectifs de ce projet sont les suivants:

La Tunisie vit une transition épidémiologique et démographique avec un vieillissement croissant de la population et l'émergence de pathologies chroniques du fait du changement des modes de vie et l'exposition à de nouveaux facteurs de risque. Dans un tel contexte, la santé environnementale et la promotion d'un mode de vie sain, sont des interventions d'un bon rapport coûts-bénéfices qui permettent d'obtenir de bons résultats pour améliorer l'état de santé de la population.

L'expérience de la Belgique dans ces domaines ne peut être que bénéfique à la Tunisie. Les deux partenaires de ce projet visent à développer leur coopération dans le domaine de la santé environnementale en vue de conduire ensemble des travaux de recherche, collaborer à la mise en place d'un cursus de formations en santé environnementale, faciliter et accompagner l'échange d'expériences entre les deux projets « Ville Santé » de Bruxelles et de l'Ariana.⁴

Ce programme de trois ans prévoit deux missions de sept jours par an en Tunisie et deux missions de sept jours dans l'espace de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Professeur Bouland organisera le 23 novembre prochain la première « Journée de santé environnementale » de l'ULB.

C'est toujours dans les locaux de la délégation Wallonie-Bruxelles de Tunis que la rencontre suivante, celle avec l'un des plus importants intellectuels tunisiens, a été organisée.

- **Entretien avec M. Larbi Chouikha**

M. Chouikha est professeur en sciences de l'information et de communication à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information de l'Université de la Manouba. Il est membre de la Ligue Nationale de Défense des Droits de l'Homme (LTDH) et membre du Conseil National des Libertés de Tunis (CNLT). Depuis la Révolution, il est également membre de l'Instance nationale indépendante pour la réforme de l'information et de la communication (INRIC) créée en mars 2011. Enfin, M. Chouikha a été membre chargé des médias et de la communication de l'Instance supérieure et indépendante pour les élections (ISIE), dissoute actuellement.

M. Chouikha a remis un exemplaire du rapport général de l'Instance nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication fraîchement traduit en français⁵.

L'instance est chargée d'émettre des propositions sur la réforme du secteur de l'information et de la communication tout en observant les normes internationales en matière de liberté d'expression.

Elle se charge notamment :

- d'évaluer l'état du secteur de l'information dans toutes ses composantes;
- de proposer des scénarios pour assurer la mise à niveau des institutions des médias et de la communication afin d'atteindre les objectifs de la révolution et de préserver le droit du peuple à une information libre, pluraliste et neutre;
- de proposer les textes législatifs nécessaires pour atteindre les objectifs précités entre autres la création d'organismes indépendants de régulation dans le secteur de la presse écrite, le secteur audiovisuel et le secteur de la presse électronique;
- d'informer les parties concernées et le public des résultats de l'évaluation et des propositions;
- d'émettre son avis sur les demandes présentées pour la création de chaînes radiophoniques ou télévisées, en attendant la promulgation d'un texte spécifique à cet effet.

⁴ Fiche du projet reçue par WBI

⁵ www.inric.tn. Une version papier du rapport est conservée au greffe du PFB.

Ce rapport a été remis au Gouvernement tunisien qui a n'a pas montré un grand enthousiasme à suivre les différentes recommandations.

Le rapport comporte dix chapitres:

- le cadre juridique
- la presse écrite et la presse électronique
- l'agence Tunis Afrique Presse (TAP)
- le secteur de l'audiovisuel
- l'information régionale
- la communication gouvernementale
- la publicité
- la formation
- les organismes publics et les organisations professionnelles
- le monitoring des médias

Le rapport développe en détail, entre autres, le décret-loi n° 2011-115 sur la liberté de la presse, de l'impression et de l'édition ainsi que le décret-loi n° 2011-116 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et à la création d'une Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), décrets-lois qui ont été adoptés après la révolution du 14 janvier 2011 à l'initiative ou avec la collaboration de l'INRIC.

M. Chouikha a également été membre de l'Instance supérieure et indépendante des élections en tant que responsable de la Communication. Ce travail s'est révélé très éprouvant et il n'est pas prêt de recommencer.

L'Instance supérieure indépendante pour les élections est une instance publique indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative et dont la mission principale consistait à superviser les élections de l'Assemblée nationale constituante et à assurer des élections démocratiques, pluralistes, honnêtes et transparentes.

L'Instance supérieure indépendante pour les élections⁶ a été créée en vertu du décret-loi n° 2011-27. Elle se compose d'une commission centrale ayant son siège à Tunis et de commissions au niveau des circonscriptions électorales dont les sièges sont situés aux chefs-lieux des gouvernorats et aux sièges des missions diplomatiques. La commission centrale fixe la composition et la structure des sous-commissions.

Le rapport de l'ISIE n'est pas encore disponible sur leur site internet.

Cette instance a été récemment dissoute. La réforme de cette institution est en cours d'élaboration et tous les partis politiques veulent qu'elle soit véritablement indépendante.

M. Chouikha a fait part des trois priorités nécessaires avant de fixer la date des prochaines élections: choix du régime politique, rédaction du Code électoral et mise sur pied de l'instance de contrôle des élections. M. Chouikha relevait que le registre des cartes d'identité n'a plus été mis à jour depuis les années 2000 et qu'il faudrait huit à dix mois avant d'inscrire tout le monde sur les listes d'électeurs. Notre interlocuteur recommandait d'ailleurs de renoncer à la carte d'identité pour une carte d'électeur. Il observait avec inquiétude un certain gâchis en ne tenant pas compte de l'expérience des premières élections et des avis des experts ainsi que l'absence de vision des décideurs politiques qui ne font que réagir à des évènements de l'actualité en déposant des textes législatifs.

⁶ www.isie.tn

Selon le Professeur, les deux acquis de la révolution sont le dynamisme de la société civile et la liberté d'expression. Pour M. Chouikha, la primauté doit être accordée à la mise en place d'un cadre juridique institutionnel ainsi qu'une définition claire et univoque de la notion de service public.

- **Dîner à la résidence de M. Daniel Soil, délégué de Wallonie-Bruxelles**

La journée s'est clôturée par une soirée organisée à la résidence du délégué WBI, M. Daniel Soil, et son épouse. Cette réception a été l'occasion de rencontrer des membres de la société civile tunisienne, notamment les quatre plasticiennes qui s'étaient vu accusées, à tort, de porter blasphème à l'égard de l'Islam. Ces artistes ont fait l'actualité en juin dernier avec leur exposition au palais d'El Abdellia qui avait lancé le débat sur l'atteinte au sacré et à la liberté d'expression des artistes. Selon les artistes rencontrés, les œuvres diffusées par la presse tunisienne et internationale ont été retouchées et ne figuraient pas dans l'exposition. Outre la délégation du PFB y participèrent aussi des représentants des plus prestigieuses maisons d'édition belges (Deboeck-Bruylant, Adademia) présents à Tunis dans le cadre de la foire du livre ainsi que des bédéistes.

Mardi 6 novembre 2012

- **Rencontre avec Mme Sihem Badi, ministre des Affaires de la Femme et de la Famille, du parti du Congrès pour la République (CPR)**

La matinée du second jour a été consacrée à la question de l'égalité femmes-hommes. Elle a débuté par une rencontre avec la ministre des Affaires de la Femme et de la Famille.

Après s'être réjouie de la présence de la délégation bruxelloise, Mme Sihem Badi a rappelé le moment unique que vit la Tunisie. Sa responsabilité est historique vis-à-vis du monde arabe, notamment au niveau des droits des femmes. Son slogan favori est « Pas de démocratie sans femmes ».

L'idée est de faire changer les mentalités en soutenant des projets de sensibilisation et ce, auprès des hommes comme des femmes. L'éducation à la citoyenneté lui apparaît à cet égard centrale. Dans les zones rurales, la femme tunisienne supporte la famille d'un point de vue économique et éducatif. Il faut être vigilant pour qu'il n'y ait pas de régression au niveau de la scolarité des filles. Des projets sont développés dans les campagnes pour promouvoir l'accès aux écoles pour les filles. La société civile pointe également la violence à l'égard des femmes et le manque d'infrastructures pour les accueillir. La ministre était fière de pouvoir annoncer l'ouverture du premier centre d'accueil et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale. Mais c'est peu: la ministre souligne que le Maroc possède déjà 80 centres de ce type. Elle termine sa présentation en rappelant que son budget est maigre, de l'ordre de 0,38% du budget de l'État. Or, tout reste à construire car l'État a été pillé par le précédent régime. Elle reste toutefois optimiste. Elle fait confiance à la sagesse du peuple tunisien.

La Présidente Julie de Groote a indiqué que c'est au pouvoir public de définir un cadre législatif pour les violences intra-familiales faites aux femmes.

La ministre voit ses compétences de manière transversale: les enfants, les femmes, la santé, l'éducation, l'intégration scolaire des enfants handicapés. Elle demande de réunir les différents ministres concernés pour gérer au mieux ces problématiques en commun.

Au sujet de l'enfance, la ministre a sous tutelle 4000 centres de protection de l'enfance. Il n'y a pas encore d'Institut des droits de l'enfant mais bien un délégué de l'enfance dont les prérogatives sont en discussion, comme par exemple le fait de pouvoir porter plainte au nom de l'enfant.

Les parlementaires ont fait part de leur expérience bruxelloise en matière de budget genré (gender mainstreaming et gender budgeting), de l'importance des statistiques et des comités d'avis qui éclairent les décideurs politiques ainsi que de leur questionnement sur le fameux article 28 relatif à l'égalité ou la complémentarité entre l'homme et la femme.

La ministre a exprimé sa volonté d'avoir une société civile forte et indépendante prête à défendre les droits des femmes. Concernant l'article 28, Mme Badi a répondu que le vocable « complémentarité » a été rejeté parce qu'il était trop flou, pas très juridique et qu'il a fait débat. La ministre s'impliquera fortement dans les réformes tant qu'elle sera à la tête du ministère.

- **Déjeuner-rencontre avec des acteurs de la société civile**

Intervenants:

Mlle Asma Mansour, présidente du Centre tunisien pour l'Entrepreneuriat social et déléguée Tunisie à la Coopérative européenne innovation et économie sociale dans le bassin méditerranéen

Mlle Asma M'barek, journaliste citoyenne, membre de l'association SAWTY

Mlle Olfa Riahi, journaliste

Les parlementaires ont parlé longuement avec les trois intervenantes au sujet de leurs associations, de la Révolution, des partis politiques tunisiens et du climat social actuel.

Par ailleurs, voici quelques informations sur les associations représentées.

Sawty est une association fondée par des jeunes tunisiens, au lendemain de la Révolution. Le but de l'association est le développement de la citoyenneté chez les jeunes, ainsi que la sensibilisation à la vie civique et politique.

Dans ce cadre, l'association a mené plusieurs projets de sensibilisation au vote, parmi lesquels des cafés citoyens, des débats avec les représentants des partis politiques et l'organisation d'un bus citoyen (en partenariat avec d'autres associations) www.sawty.org.

iesMed, Innovation et économie sociale en Méditerranée, est une coopérative européenne de services, basée à Barcelone dans le but de fonctionner dans la Méditerranée occidentale.

Cette coopérative propose un soutien stratégique et financier pour les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire:

- Promouvoir des initiatives fondées sur la coopération, le mutualisme et la participation.
- Encourager les projets de développement créatifs et innovants de l'Économie Sociale et Solidaire, efficaces et durables, contrairement au modèle économique dominant.
- Agir comme des forces de l'ESS (l'enracinement dans le territoire, l'impact social, et la gestion non spéculative) pour surmonter ses faiblesses structurelles (fragmentation, manque de leadership, difficultés de financement).

iesMed est un 'médiateur social' qui apporte 4 valeurs ajoutées:

- Routage et rationalisation des besoins/ressources: iesMed identifie les projets et les diverses solutions d'accompagnement, permettant à l'offre et à la demande de se trouver et se comprendre.
- Intercoopération: iesMed ne fait pas la concurrence à tout ce qui existe déjà, mais iesMed œuvre à la promotion des initiatives et des ressources existantes (travail en réseau)
- Optimisation des ressources: de nombreux acteurs/instruments poursuivent les mêmes objectifs; iesMed stimule la création de synergies et l'utilisation des ressources partagées, pour augmenter l'efficacité.
- Flexibilité: l'économie sociale et solidaire devrait croître, mais ses moyens sont limités. La proposition d'iesMed est d'offrir un large éventail de ressources avec une plus grande souplesse pour clients et partenaires.

Principales missions

Services financiers:

Dans l'objectif de promouvoir la création d'écosystèmes financiers d'Économie Sociale et Solidaire dans les différents territoires, ils proposent:

- une gamme complète d'instruments de financement pour résoudre tous les besoins des organisations et des entreprises sociales (fonds propres, garanties, crédit ...);
- l'acquisition de fonds;
- la gestion des placements (sociétés de fonds communs de placement et de l'économie sociale).

Soutien pour les entreprises sociales:

Dans l'objectif de faciliter l'accès à la connaissance et la coopération entre les organisations de l'économie sociale et solidaire dans les différentes régions de la Méditerranée, ils proposent:

- la représentation d'entreprise et commerciale dans d'autres pays de la région;
- la consultation financière et stratégique;
- la gestion de projets transnationaux et l'organisation d'événements de l'ESS euro-méditerranéen.

iesMed adopte un modèle de société coopérative et transnational qui permet à toutes les parties de participer activement à sa gestion.

iesMed concentre ses services à destination de l'Économie Sociale et Solidaire en mettant un accent particulier sur les marchés aujourd'hui identifiés comme prioritaires:

1. Inclusion
2. Culture et Éducation
3. Développement rural
4. Environnement et énergies renouvelables
5. Services à la personne
6. Habitat innovant
7. Consommation et du tourisme responsable

www.tcenterse.org

www.iesmed.eu

- **Rencontre avec l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD)**

La délégation a été reçue par la directrice exécutive et une des fondatrices de l'association créée en 1989 et issue du mouvement autonome des femmes.

La présentation de l'association a permis aux parlementaires de prendre en compte les enjeux et les menaces qui pèsent sur le principe d'égalité femmes-hommes. C'est précisément parce que le droit des femmes est, en Tunisie, le plus favorable du monde arabe, entre autres depuis l'adoption du statut personnel et à travers l'implication de la société civile, que les femmes ne veulent pas que les islamistes reviennent sur leurs droits acquis, l'école doit rester ouverte aux femmes; les violences à l'égard des femmes plus que jamais contenues, etc. Les interlocutrices ont insistées aussi sur le fait que le pouvoir a créé un grand nombre d'a.s.b.l. bidons ou fantômes et ce, pour pouvoir contourner les véritables associations de défenses des femmes dont, bien évidemment, l'ATFD. La véritable société civile est mise ainsi sur le côté. Aux yeux des deux interlocutrices, les salafistes sont bel et bien manipulés par Ennahda; quant aux deux autres partis de la Troïka, ils apparaissent de plus en plus fragilisés, paralysés, en tout cas, en perte de vitesse.

L'ATFD œuvre pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, pour la défense des droits acquis et l'évolution des législations tunisiennes en vue d'une égalité effective entre les sexes, pour la transformation des mentalités patriarcales, pour la prise en charge par les femmes de leurs problèmes et la lutte solidaire en vue de solutions non discriminatoires, pour la participation des femmes à la vie civile et politique et pour la reconnaissance sans restriction de leur pleine citoyenneté.

Les principes fondateurs de l'Association :

Les droits des femmes:

- sont des droits humains interdépendants, indivisibles et inaliénables ;
- sont fondés sur l'égalité entre les sexes, la liberté et la dignité humaine ;
- font partie intégrante de la lutte pour une démocratie réelle et une justice sociale, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée.

Leur cadre d'action :

Adoption d'une approche féministe et action pour la promotion des droits des femmes, pour la lutte contre la discrimination et pour la solidarité, à travers des commissions générales et spécifiques, des espaces et des sections régionales, particulièrement:

- 1- Le Centre d'Écoute et d'orientation des Femmes Victimes de Violences
- 2- L'Université féministe Ilhem Marzouki
- 3- Le Centre de Documentation Safia Farhat
- 4- Les sections de Sousse, Sfax, Kairouan et Bizerte

L'association a, entre autres activités, déposé un texte de vingt articles sur la Constitutionnalisation des droits humains des femmes afin d'alimenter la réflexion sur le sujet pour la nouvelle Constitution tunisienne. www.femmesdemocrates.org

- **Rencontre avec Mme Basma Soudani, présidente de la Ligue des électrices tunisiennes**

La Ligue des électrices tunisiennes a été créée en 2011 après la Révolution et est composée, entre autres, d'avocates, de juges et de professeurs d'universités. Ce fut la première association accréditée par l'Instance supérieure et indépendante des élections. Le but de la Ligue est de renforcer les capacités des femmes en tant qu'électrices ou en tant que candidates.

Après une présentation succincte des statistiques liées aux élections (nombre de femmes tête de liste, ...), Mme Soudani a répondu aux nombreuses questions des membres de la délégation. La discussion a porté notamment sur le fameux article 28 de la Constitution (égalité homme/femme), le vote des Tunisiens de l'étranger, les acquis de la Constitution de 1959 et sur la politique du groupe Ennahda.

A ses yeux, la priorité des priorités est de sauver les acquis de 1959, de refuser toute régression dans la question des droits de la femme. C'est la raison pour laquelle, la future Constitution se devra d'être aussi claire que possible pour éviter tout risque de manipulation. Il faudra qu'elle déclare clairement que la femme est une citoyenne à part entière, l'égale de l'homme. Le principe d'égalité est à cet égard fondamentale; d'où les velléités des islamistes d'utiliser d'autres concepts tel celui de « complémentarité ». A ses yeux, la partie est loin d'être gagnée.

Les députées d'Ennahda soutiennent en effet la cause de leur parti plutôt que celle de la femme. Ennahda est bien avant tout un parti idéologique. Mme Soudani n'en reste pas moins raisonnablement optimiste.

- **Dîner à la résidence de M. Patrick De Beyter, ambassadeur de Belgique**

Après cette journée chargée, M. Patrick De Beyter, ambassadeur de Belgique en Tunisie, a organisé un dîner en l'honneur de la délégation parlementaire, en présence de M. José de Pierpont, conseiller à l'ambassade, et de M. Daniel Soil, délégué Wallonie-Bruxelles. Les députés ont été somptueusement reçus dans le très beau cadre de la résidence et le dîner a été l'occasion d'un échange à la fois passionnant et soutenu avec Monsieur l'Ambassadeur sur la situation en Tunisie.

Mercredi 7 novembre 2012

- **Petit déjeuner en présence de Mme Maya Jeribi et de M. Saïd Aïdi**

Les parlementaires ont pu s'entretenir, en toute convivialité, avec Mme Jeribi, secrétaire générale du parti Al Joumhouri et élue à l'Assemblée nationale constituante, et M. Aïdi, membre du comité exécutif du parti Al Joumhouri, au sujet de la rédaction de la Constitution et de la situation politique et sociale en Tunisie.

Maya Jeribi est une figure emblématique du Parti démocrate progressiste (PDP) dont elle est la secrétaire générale depuis 2006. Elle est devenue ainsi la première femme à diriger un parti politique tunisien et la deuxième dans le Maghreb à la tête d'un parti composé majoritairement d'hommes, après l'Algérienne Louisa Hanoune. Le 23 octobre 2011, elle est élue membre de l'Assemblée nationale constituante dans la circonscription de Ben Arous. Elle présente sa candidature pour la poste de présidente de l'Assemblée constituante le 22 novembre et obtient 68 voix contre 145 en faveur de Mustapha Ben Jaâfar qui est élu. Suite à l'annonce de la fusion du parti démocrate progressiste, avec notamment Afek Tounes et le parti républicain, Maya Jeribi est élue, le 9 avril 2012, comme secrétaire générale de la nouvelle formation dénommée « Parti républicain » (Al Joumhouri) lors du cinquième et dernier congrès du PDP.

A nouveau, la députée insiste sur les immenses défis que doit relever la jeune démocratie tunisienne. Ces défis sont de tous ordres: sociaux, économiques et sociaux. L'avenir de la démocratie se jouera certainement par la capacité de la société civile à résister aux pressions religieuses: il faudra veiller à laisser au sacré la place qui est la sienne et certainement pas davantage. Elle s'oppose à l'idée de toute criminalisation du blasphème. Cette idée lui paraît très dangereuse. L'interlocutrice est loin d'être pessimiste et ce, quand bien même les islamistes sont en train de s'infiltrer dans tous les rouages de l'État. Le nombre de pseudo ONG créées avec des

soutiens gouvernementaux est très important.

Reste que, face à l'inertie de la Troïka, notamment en matière socio-économique, un désempowerment certain gagne la société civile tunisienne. Nombre de Tunisiens, et les jeunes en particulier, se rendent compte que les islamistes ne pourront sortir la Tunisie de son marasme. Le clivage laïc-religieux camoufle le clivage économique. Elle souligne évidemment avec M. Aïdi que la victoire des démocrates passera par leur union aux prochaines élections. A ses yeux, les modernistes sont majoritaires en Tunisie. Il ne reste qu'à les unir !

- **Rencontre avec le CENAFFIF**

Thématique:

Fonctionnement du Centre de formation des formateurs et ingénierie de formation dans le cadre du nouveau partenariat initié par l'accord de coopération bilatéral Tunisie – WBI consistant, entre autres, à former les enseignants au français technique.

Intervenants:

M. Mohamed Salah Stambouli, directeur général
M. Mounir Grami, directeur de la coopération

M. Grami, directeur de la coopération, présente aux membres de la délégation le Centre de formation. Le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF) est un établissement public relevant du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Cette présentation a permis aux parlementaires de comprendre in concreto comment se traduisait la coopération entre la Tunisie et la Cocof à travers l'apprentissage du français technique. Les députés ont pu apprécier la mise en valeur de cette coopération concrète, particulièrement dans un contexte où le travail du CENAFFIF s'étend bien au-delà des frontières tunisiennes et est devenu un leader de formation dans le monde arabe.

Les missions du Centre sont les suivantes:

- Développer le domaine et les pratiques de l'ingénierie de formation.
- Doter le dispositif de programmes de formation professionnelle conformes aux exigences de l'employabilité.
- Soutenir l'application des programmes par la production d'outils et moyens pédagogiques et didactiques.
- Soutenir l'application des programmes par la production d'outils et moyens pédagogiques et didactiques.
- Promouvoir la recherche appliquée dans le domaine de la formation professionnelle.

Le bilan:

- 360 programmes élaborés et approuvés par les professionnels couvrant la quasi-totalité des spécialités offertes par le secteur public;

- 100% des formateurs ont été préparés à exercer leur nouveau métier;
- Exportation de services vers des pays étrangers arabes et africains;
- Deux ateliers de formation de formateurs installés: automatisme et maintenance industrielle, design en habillement;

- Développement de modèles pour la reconversion des diplômés du supérieur (assistant de direction);
- Francophonie au Vietnam, Cambodge, Burkina Faso, Ile de la Réunion et Rwanda;
- Convention tri-annuelle pour la formation de formateurs au Yémen;
- Les stages ont lieu dans le secteur industriel, les transports et la logistique, le bâtiment et les travaux publics.

La formation des formateurs:

Le Centre dispense une formation pédagogique adaptée aux exigences de l'application des programmes et une formation technique permettant aux formateurs d'être au niveau des évolutions technologiques. Le Centre essaie de garantir l'adéquation entre la demande et l'offre. Il adopte une démarche révisée qui tient compte des orientations du pays. Elle sera dictée par le souci de garantir la visibilité du marché, le contrôle des métiers et l'optimisation des moyens.

Les ressources:

Une équipe d'ingénieurs de formation assurant l'élaboration des programmes de formation selon la démarche de l'approche par compétences et la formation pédagogique et fonctionnelle des acteurs de la formation.

Le Centre dispose de 14 salles de formation dont 4 laboratoires d'informatique, d'un centre de ressources et de documentation, d'une salle de conférence de 200 places, de 4 salles de réunion, d'une unité audio-visuelle avec un système de visioconférence, d'un restaurant de 250 places ainsi qu'un foyer de 50 lits.

Le CENAFFIF coopère avec la Belgique à travers des projets avec le FOREM et dernièrement le projet issu de la commission mixte avec Bruxelles Formation.

Cette présentation a particulièrement intéressé les parlementaires bruxellois qui ont pu poser des questions précises aux intervenants. Une discussion a clôturé cette matinée de présentation. www.cenaffif.edunet.tn

- **Visite du Musée national du Bardo**

Le tourisme entrant également dans les compétences du PFB, la délégation a tenu à visiter le plus important musée de Tunisie, totalement rénové. Le Bardo accueille la collection de mosaïques la plus importante du monde. L'agenda chargé a limité cette visite à une demi-heure.

C'est le responsable du service scientifique du musée qui a guidé la délégation en lui montrant les pièces les plus importantes. Le Musée national du Bardo est installé dans les anciens appartements du Palais des beys de Tunis. La nouvelle exposition est un témoignage de la richesse patrimoniale de la Tunisie à travers les six départements nouveaux qui sont consacrés à la Préhistoire, à la période punique, à la civilisation numide, au trésor sous-marin de Mahdia, à l'Antiquité tardive et à l'Islam. La partie monument historique du Musée, consacrée à la période romaine, comprend sa célèbre collection de mosaïques.

Le Musée national du Bardo, dans sa nouvelle configuration didactique et représentative de toutes les époques du patrimoine de la Tunisie, met en lumière la place primordiale que la Tunisie nouvelle accorde à la valorisation du patrimoine et à la participation citoyenne. www.bardomuseum.tn.

- **Entretien avec Mme Meherzia Labidi, vice-présidente de l'Assemblée nationale constituante, parti Ennahda**

Les parlementaires se sont entretenus avec la vice-présidente de l'Assemblée nationale constituante Mme Labidi. La vice-présidence, qui plaide pour une Tunisie ouverte et démocratique, souligne que le processus démocratique est important pour tout le monde et que son pays a besoin de l'expertise de tous ses amis, dont bien sûr la Belgique. Elle rappelle la difficulté de la tâche qui revient aux constituants: ceux-ci se doivent non seulement de rédiger une nouvelle Constitution mais aussi de légiférer et de contrôler l'exécutif. La tâche s'annonce immense. Elle se félicite toutefois du travail déjà effectué. Elle estime que les principaux travaux seront clos en juillet 2013 et permettront d'ouvrir la discussion avec l'ensemble de la Nation. Le peuple tunisien devra s'approprier son nouveau régime politique.

La présidente Julie de Groote se félicite des progrès déjà accomplis par l'ANC. Après avoir souligné la complexité du système institutionnel belge, elle se propose d'offrir au nom de son Bureau, un logiciel nommé *Thémis*. Ce tout nouveau logiciel est désormais utilisé par les services de son greffe pour gérer électroniquement les documents parlementaires ainsi que le courrier entrant et sortant. Elle souligne que cette application permet également de publier les documents parlementaires sur le site internet du PFB. La Présidente souligne ce qui, selon elle, constitue un point fort du programme Thémis: il appartient à l'ANC elle-même de déterminer les entrées qu'elle veut voir figurer au programme. Ainsi, celui-ci n'est pas la reprise d'une situation figée telle qu'elle existe en Belgique, mais peut correspondre aux besoins réels en termes de transparence et de démocratie.

La vice-présidente de l'ANC remercie pour cette initiative précieuse. Elle s'est montrée ouverte aux nouvelles expériences et n'a pas manqué d'exprimer le besoin de transparence voulue par la société civile. Pour le moment, la création de la nouvelle Instance pour les élections retient tout son attention.

- **Entretien avec M. Mustapha Ben Jaâfar, président de l'Assemblée nationale constituante**

Clou de la mission parlementaire, la délégation parlementaire a eu l'honneur d'être reçue par le président de l'Assemblée nationale constituante, Monsieur Mustapha Ben Jaâfar. La présidente Julie de Groote a remis officiellement le logiciel de gestion électronique de documents nommé

Thémis au président de l'Assemblée.

- **Conférence de presse**⁷

La délégation parlementaire, avec l'aide précieuse de M. Soil, a donné une conférence de presse au restaurant Dar El Jeld, en présence de Zyed Krichen, directeur de la rédaction du quotidien indépendant « le Maghreb », d'Hanène Zbiss, journaliste à l'hebdomadaire indépendant « Réalités », de Camille Lafrance, reporter, correspondante pour la RTBF et de Nozha Ben Mohamed, journaliste à Radio 6 Tunis.

Voici le communiqué de presse envoyé aux journalistes à Tunis:

Le Parlement francophone bruxellois s'est rendu à Tunis du 4 au 8 novembre. La délégation était emmenée par la présidente du Parlement, Mme Julie de Groot, et composée de deux vice-présidentes, Mmes El Yousfi et Braeckman, ainsi que des députés, Mme P'Tito et M. Colson.

La volonté de la délégation était de se rendre compte sur le terrain de l'évolution de la situation politique et sociale dans ce moment-clé de l'après 23 octobre. Au fil d'un programme très dense, la délégation a eu l'occasion de rencontrer des hauts représentants des différents horizons politiques, tant de la majorité que de l'opposition, ainsi que de nombreux représentants de la société civile et du monde culturel.

Les débats ont été vifs et intenses. La délégation bruxelloise a souligné à quel point nos deux pays partagent cet exercice difficile de rédiger une Constitution, les réformes institutionnelles étant un point d'attention constante en Belgique. L'autre similitude remarquable porte sur l'engagement de la société civile dans le processus politique. Ces deux constats forts renforcent l'intérêt d'une coopération continue entre les deux entités.

« Entre espoirs et expectatives, la Tunisie nouvelle est en marche et nous sommes fiers et émus d'avoir participé à ce moment charnière et porteur d'avenir. »

La délégation parlementaire a voulu insister sur l'importance qu'il y a à permettre au travail parlementaire de se dérouler dans les meilleures conditions. « Nous n'avons pas voulu venir les mains vides » a assuré la présidente à M. Ben Jaâfar lors de leur rencontre. « Le Parlement bruxellois francophone vient de se doter d'un logiciel de traçabilité et de transparence du processus législatif et la délégation est très heureuse de pouvoir offrir ce logiciel « Themis » à l'Assemblée nationale constituante. En Belgique comme en Tunisie, pouvoir suivre de façon très permanente le travail parlementaire est une garantie de dialogue entre le citoyen et ses représentants. Nous sommes heureux de cette façon de participer au processus démocratique en cours. »

Délégation Wallonie-Bruxelles

55ter, rue du 1er Juin – 1002 Tunis Mutuelleville

Tél. 71/801.599 – 71/802.314

- **Rencontre avec l'association Jeunes et Liberté**

Cette association, créée en 2011 par Wajdi Ben Saad, ingénieur statisticien de 22 ans, a pour but de promouvoir le volontariat chez les jeunes. Elle est composée actuellement d'une cinquantaine de jeunes qui œuvrent quotidiennement pour financer leurs actions.

L'association axe son travail social dans les hôpitaux (activités avec des enfants cancéreux) et dans les maisons de retraite, elle organise des actions citoyennes de sensibilisation (nettoyage des rues) et une caravane de solidarité avec les réfugiés libyens.

⁷ Ce communiqué a été largement repris par les blogs tunisiens.

Leur programme pour 2012-2013 se consacre à la création d'un projet de recyclage des plastiques (projet green youth), l'organisation de débats entre jeunes de différentes régions ainsi qu'à la formation d'observateurs pour les prochaines élections.

Les parlementaires, émus par ces jeunes motivés, se sont fait membres de l'association.

Facebook : association.jeunes.liberte

Jeudi 8 novembre 2012

Fin de la mission parlementaire et retour à Bruxelles, avec retard et parfois sans valises.

4. Bilan financier

Coût de la mission	12.429,79 €
dont	
Vol	1.903,68 €
Hôtel	4.207,66 €
Assurance assistance	72,40 €
Cadeaux	385,20 €
Location mini-bus + taxis	865,79 €
Per diem	4.144,80 €
Invitations	850,26 €